



Pas-de-Calais

Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251208-lmc1532702-DE-1-1
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Publication électronique le : 24 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE, CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET UTILITÉ DE SERVICE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

(N°2025-536)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.721-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.2124-32, R. 2124-64 et R.2124-78 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.216-4 à R.216-19 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24/11/2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction - Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion des logements de fonction dans les EPLE » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver pour les 4 collèges, Paul Langevin de BOULOGNE-SUR-MER, Margueritte Berger de PAS-EN-ARTOIS, Jean Jaurès d'ETAPLES et Jean Moulin de BERCK, les concessions de logement par nécessité absolue de service et utilité de service, figurant au tableau joint en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver pour les 3 collèges, Le Trion de SAMER, Jean Rostand d'AUCHY-LES-HESDIN et Roger Salengro de SAINT-POL-SUR-TERNOISE, les concessions de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau joint en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPL

PAR NAS ET US

TERTOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépen-dances	Redevance mensuelle	Constance (Appr - Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Regularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services	
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer 1	BOULOGNE-SUR-MER	Paul Langevin	51 rue Aristide Briand, Ig° n°7	62200 BOULOGNE-SUR-MER	Marie-Laure DUMONT-FOURMANOIR	Utilité de service	Sébastien LENDNER	Chef de cuisine	F5	97 m ²	Garage	430,80 €	Appartement	12/06/2025	Renouvellement	01/09/2025 au 30/06/2026	Favorable	
ARRAGEOIS	CC Les Campagnes de l'Artois	Avesnes le Comte	PAS-EN-ARTOIS	Margueritte Berger	24 rue du Châtellet	62760 PAS-EN-ARTOIS	Isabelle FOURNIER	NAS 1	Isabelle FOURNIER	Principale	F4	100 m ²	Garage	∅	Maison	26/06/2025	Nouveau	01/09/2025 au 30/06/2026	Favorable	
MONTREUILLOIS / TERNOIS	CC des Deux Baies en Montreuilois	Étaples	ETAPLES	Jean Jaurès	1 ruelle du Mont Levin - Logement n°4	62630 ETAPLES	Gérard SAUNIER	NAS 1		Redistribution de logements	Principal	F5	94 m ²	Garage	∅	Maison	23/06/2025	Nouveau	01/09/2025 au 30/06/2026	Favorable
MONTREUILLOIS / TERNOIS	CC des Deux Baies en Montreuilois	Étaples	ETAPLES	Jean Jaurès	1 ruelle du Mont Levin - Logement n°3	62630 ETAPLES	Gérard SAUNIER	NAS 1		Principale Adjointe	F4	76 m ²	Garage	∅	Maison	23/06/2025	Nouveau	01/09/2025 au 30/06/2026	Favorable	
MONTREUILLOIS / TERNOIS	CC des Deux Baies en Montreuilois	Berck	BERCK	Jean Moulin	62 Avenue Saint Exupéry - Maison 1	62600 BERCK	Philippe LEBOUL	NAS 1		Philippe LEBOUL	Principal	F5	120 m ²	Garage	∅	Maison	23/09/2025	Nouveau	01/09/2025 au 30/06/2026	Favorable

Légende :

NAS 1	Personnels Etat
NAS 2	Personnels ATTEE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPIE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGI	SURFACE	Dépendances	Constance (Appart - Pavillon)	AVIS C.A.	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
BOULONNAIS	CC de Desvres-Samer	Desvres	SAMER	Le Trion	193 rue du collège 1er étage	62830 SAMER	Christine LEROY	Convention d'occupation précaire	Sylvie DELATRE	Adjoint administratif	F4	92 m ²	0	405,08 €	Appartement	30/09/2025	Renouvellement, Régularisation
MONTREUILLOIS / TERNOIS	CC des 7 Vallées	Auxi le Château	AUCHY-LES-HESDIN	Jean Rostand	27 rue du 19 mars 1962 1er étage - Log 3	62770 AUCHY-LES-HESDIN	Séverine CORNET	Convention d'occupation précaire	Eden DOMERGUE	Secrétaire Agence Comptable	F5	110 m ²	0	530,00 €	Appartement	12/06/2025	Nouveau
MONTREUILLOIS / TERNOIS	CC des 7 Vallées	Auxi le Château	AUCHY-LES-HESDIN	Jean Rostand	28 rue du 19 mars 1962 1er étage - Log 3	62771 AUCHY-LES-HESDIN	Séverine CORNET	Convention d'occupation précaire	Eden DOMERGUE	Secrétaire Agence Comptable	F5	110 m ²	0	530,00 €	Appartement	12/06/2025	Nouveau
MONTREUILLOIS / TERNOIS	CC du Ternois	St Pol sur Ternoise	ST POL SUR TERNOISE	Roger Salengro	12 chemin de la cavée verte Appt 2	62130 ST POL SUR TERNOISE	Dominique DEI	Convention d'occupation précaire	Nathalie DEMAGNY	Secrétaire d'intendance	F5	81 m ²	0	372,50 €	Appartement	15/09/2025	Renouvellement
																01/07/2025	Favorable au 30/06/2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°42

Territoire(s): Boulonnais, Montreuillois-Ternois, Arrageois

Canton(s): BOULOGNE-SUR-MER-1, DESVRES, AUXI-LE-CHATEAU, SAINT-POL-SUR-TERNOISE, AVESNES-LE-COMTE, ETAPLES

EPCI(s): C. de Com. Desvres Samer , C. d'Agglo. du Boulonnais, C. de Com. des 7 Vallées, C. de Com. du Ternois, C. de Com. des Campagnes de l'Artois, C. d'Agglo. des Deux Baies en Montreuillois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE, CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET UTILITÉ DE SERVICE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Les articles R. 2124-78 du code général de la propriété des personnes publiques et R. 216-4 du code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du conseil d'administration transmises par le chef d'établissement.

Les articles L. 2124-32 du code général de la propriété des personnes publiques et L. 721-1 et suivants du code général de la fonction publique fixent le régime relatif aux concessions de logement accordées aux agents territoriaux dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de la convention par occupation précaire, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Les chefs d'établissement de quatre collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par nécessité absolue de service et utilité de service.

Les chefs d'établissement de trois collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'approver, pour les collèges, les concessions de logement, figurant aux tableaux joints, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY